

CONSEIL ACADEMIQUE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2019/06/21-03

Le **conseil académique**, en sa séance du 21 juin 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le conseil académique approuve la désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers comme suit :

- Camilla ABDELHADI (UNEF) (*suppléant qui devient titulaire*)

- Rémi MASRI (UNI) (*suppléant qui devient titulaire*)

sont élus **membres titulaires** de la section disciplinaire, au titre de représentants des usagers.

- Lyes BELHADJ (UNEF)

- Justine BRUN (UNI)

sont élus **membres suppléants** de la section disciplinaire, au titre de représentants des usagers.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 80

Quorum : 40

Présents et représentés : 42

Fait à Marseille, le 21 juin 2019

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

